droite de 300 mètres, non pavée, permettra une arrivée régulière. La signature sera donnée au Café des Arcades, place Jean-Bart.

### *L'arrivée à Dunkerque*

Un tribune sera installée pour les invités de « L'Auto ». MM. Séguin, sous-préfet ; Ch. Valentin, maire de Dunkerque et M. le Maire de Coudekerque, assisteront à l'arrivée. Les opérations de contrôle seront dirigées par M. Paul Capelle, correspondant de « L'Auto », assisté du Comité départemental de l'U. V. F. de l'U. V., la « Courageuse de Malo », la « Pédale de Dunkerque », du V. C. D. et des sociétés sportives de la ville.

La signature sera ensuite donnée au Café des Arcades, place Jean Bart, où on se rendra en cortège

## Après l'étape Mulhouse-Metz

**A COMBIEN ILS SONT DES LEADERS**

1° GROUPES

Leader : **Jules Buysse, 27 h. 41 m. 20 s.**

| | |
|---|---|
| Van de Casteele | 13 m. 06 s. |
| Parmentier | 13 m. 06 s. |
| Debusschère | 13 m. 06 s. |
| Cuvelier | 13 m. 06 s. |
| A. Benoit | 13 m. 06 s. |
| Tailleu | 13 m. 06 s. |
| Van Slembroeck | 13 m. 06 s. |
| Dejonghe | 14 m. 15 s. |
| Decorte | 21 m. 07 s. |
| Casterman | 22 m. 10 s. |
| L. Buysse | 23 m. 35 s. |
| Martisetto | 23 m. 50 s. |
| Benoit-Faure | 26 m. 00 s. |
| Joseph Pa | 33 m. 00 s. |
| Bottecchia | 39 m. 06 s. |
| Seillier | 44 m. 20 s. |
| M. Bidot | 49 m. 14 s. |
| Bellenger | 50 m. 27 s. |
| Frantz | 50 m. 27 s. |
| Beeckman | 50 m. 27 s. |
| Alancourt | 50 m. 27 s. |
| Rossignoli | 54 m. 46 s. |

2° TOURISTES-ROUTIERS

Leader : **Rossignoli, 28 h. 36 m. 6 s.**

| | |
|---|---|
| Longoni | 36 m. 36 s. |
| Catelan | 55 m. 54 s. |
| Dhers | 1 h. 08 m. 02 s. |
| Parel | 1 h. 08 m. 15 s. |
| Arnoult | 1 h. 08 m. 15 s. |
| Touzard | 1 h. 13 m. 43 s. |
| Michelena | 1 h. 15 m. 57 s. |
| Mourguiat | 1 h. 15 m. 57 s. |
| Martinet | 1 h. 24 m. 41 s. |
| Corini | 1 h. 34 m. 45 s. |

Etc., etc.

**LA MOYENNE DU VAINQUEUR**

Aimé Dossche, le jeune crack de Christophe-Hutchinson, ayant couvert les 334 kilomètres, qui séparent Mulhouse de Metz, en 13 h. 29 m. 16 s., a marché à une allure moyenne de 24 kil. 768.

Voilà vraiment qui ne casse rien.

**LE PALMARÈS DE L'ETAPE**

1913, Belfort-Longwy : 1. F. Faber ; 1914, Belfort-Longwy : 1. F. Faber ; 1919, Strasbourg-Metz : 1. Lucotti ; 1920, Thys ; 1921, Seillier ; 1922, Gay ; 1923, Bellenger ; 1924, Alancourt ; 1925, Mulhouse-Metz : 1. Hector Martin ; 1926, Mulhouse-Metz : 1. Dossche.

**LES ELIMINÉS DE LA IIe ETAPE**

Sept coureurs ont été éliminés au cours de la IIe Etape. Ce sont :

**Catégorie groupée.** — Gréau.

**Catégorie touristes-routiers** — Vigna, Cross Bartolucci, Hennequin, Dupan, Francini.

Depuis le départ d'Evian, le nombre des éliminés est de 22 routiers.

## TOUR DE FRANCE CYCLISTE

A cette occasion, les Etablissements « TECALEMIT », dont l'agent régional à LILLE est M. LEDURRE, 281, rue Solférino, lancent le graissage à haute pression pour le cycle, appelé « TECAZERK ». 80 % des coureurs ont équipé avec cette nouveauté, appelée à un grand succès.

Des primes seront réservées aux vainqueurs de chaque étape, une de 200 francs au gagnant et une au touriste routier, munis du graissage « TECALEMIT ».

Faisant un sacrifice pendant le tour de France, l'équipement complet « TECAZERK », composé d'une pompe et trois graisseurs, ne sera vendu qu'au prix net de 14 fr. 85 au client.

En vente chez tous les concessionnaires, agents et marchands de cycles.


## CYCLISTES, n'oubliez pas

**que la plupart des « As » qui participent au Tour de France chaussent l'inimitable soulier**

## l'As " CHAMPION "

Gros et détail **M. CHAMPION**

LILLE — 91, Rue des Sarrazins — LILLE


## LE REICHSTAG SERA-T-IL DISSOUS ?

Comme c'était à prévoir, les difficultés qui avaient empêché de résoudre, par la voie législative, la question des indemnités aux dynasties, n'ont pas été écartées par le referendum populaire.

Le comité juridique du Reichstag, qui s'était réuni hier, pour examiner cette question, a dû aussitôt s'ajourner.

Les partis gouvernementaux sont d'accord pour maintenir le projet de loi présenté par le cabinet, mais les socialistes et nationalistes demandent des modifications en sens inverse. Ces derniers veulent faire changer la loi au profit des princes, tandis que les socialistes exigent la nomination, par le Reichstag, de tous les membres du tribunal qui jugerait des différends entre les princes et les Etats. Ils demandent aussi la révision de tous les accords déjà conclus entre les uns et les autres.

Le gouvernement a rendu lui-même sa tâche plus difficile en faisant décider par les juristes que la loi avait un caractère constitutionnel, ce qui implique une majorité des deux tiers.

Cette majorité ne peut être atteinte que si les partis gouvernementaux s'adjoignent seulement les nationalistes et les socialistes. L'appui de la gauche et de la droite leur est à la fois nécessaire, et il ne serait guère probable que l'on trouve une formule satisfaisante pour l'une et l'autre.

Dans ces conditions, il ne resterait plus qu'à dissoudre le Reichstag : la menace en a été prononcée ouvertement par le chancelier lui-même.

## POUR SUPPRIMER LA GUERRE

Le groupe « Pour supprimer la guerre » de la Chambre des députés, réuni sous la présidence du professeur Pinard, a entendu M. Henri Dumont exposer les résultats acquis par l'Union Universelle pour supprimer la guerre en France et en Allemagne.

Il a indiqué que parmi les 159 fédérations et associations adhérentes se trouve la Fédération des Associations bavaroises, pour la paix, et d'autres sociétés de paix allemandes.

Après trois tournées de conférences en Rhénanie, en Bavière et en Prusse, une quatrième tournée s'organise pour septembre-octobre 1926, dans toute la Prusse, avec le concours de parlementaires allemands.

Le groupe de la Chambre a constaté que le plan de développement juridique de la Société des Nations, qu'il préconise d'accord avec le groupe du Sénat et l'Union Universelle, prend une importance de plus en plus grande dans les solutions financières et économiques de notre pays et qu'adopté dès 1918 à l'unanimité par le Parti républicain socialiste et depuis par d'autres groupements, ce plan est de plus en plus à l'ordre du jour.

## DEUX GÉNÉRAUX TURCS ARRÊTÉS A PROPOS DU COMPLOT CONTRE KEMAL

Une dépêche de Constantinople aux journaux anglais signale que les généraux Muredin et Tagiar ont été arrêtés sous l'inculpation d'avoir pris part au complot dirigé contre Mustapha Kemal.

D'autre part, la police de Constantinople a saisi, dans le port, un navire rempli d'armes et de munitions, destinées aux conspirateurs.

## UNE FEMME A ÉTÉ PENDUE CE MATIN A MANCHESTER

On télégraphiait de Londres, hier :

« Une femme, âgée de 33 ans, Louise Calvert, condamnée par la Cour d'assises de Leeds, pour le meurtre de sa propriétaire, Mrs Lily Waterhouse, sera pendue demain matin à la prison de Manchester. »

# La constitution du dixième Cabinet Briand

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Avant ce déjeuner, M. Briand a fait des déclarations à la presse. Il a dit notamment que le matin il avait de nouveau insisté auprès de M. Poincaré pour qu'il accepte le ministère des Finances. Ce dernier a persisté à le refuser.

« Son refus, ajouta M. Briand, n'était pas motivé par des inquiétudes sur notre redressement financier, mais par des raisons légitimes et justifiées ».

Le président du Conseil déclara ensuite qu'il avait songé alors à renoncer à former un Cabinet. Mais sur les vives instances de M. Doumergue, il a pensé que dans le moment présent, il n'avait pas le droit de ne pas faire tout ce qui était humainement possible pour constituer le gouvernement.

M. Briand demanda alors à M. Caillaux de vouloir bien revenir. Ce dernier accepta les Finances.

### M. Caillaux réclamera des restrictions rigoureuses et comprimera les dépenses

On peut envisager des éléments nouveaux un peu plus étendus, a dit M. Briand, en concluant. Très légitimement, le ministre des Finances, qui va supporter le poids de lourdes responsabilités, qui a l'intention d'orienter sa politique vers des restrictions rigoureuses, de comprimer les dépenses dans la plus large mesure, a le droit d'être certain qu'il ne rencontrera pas de résistances de la part des membres du Cabinet. Je l'aiderai, en cela, de toute mon autorité de président du Conseil.

### *Le portefeuille de l'Instruction publique avait été offert à M. Herriot*

M. Briand a repris au début de l'après-midi ses consultations en vue d'achever la formation de son ministère. Il a offert le portefeuille de la Guerre à PAUL-BONCOUR. Ce dernier a décliné cette offre. D'autre part, M. HERRIOT a été pressenti par M. CAILLAUX pour le portefeuille de l'Instruction Publique. Le président de la Chambre a été très sensible à cette pensée, mais il a estimé que dans les circonstances présentes, le concours qu'il pourrait apporter au gouvernement serait plus utile au fauteuil présidentiel qu'au sein même du Cabinet.

**Enfin, à 18 heures, M. Briand avait terminé ses pourparlers et on publiait la constitution officielle du ministère telle que nous la donnons en première page.**

C'est à la suite du refus de PAUL BONCOUR d'accepter le ministère de la Guerre que M. Briand entra en communication téléphonique avec le général GUILLAUMAT, commandant en chef de l'armée du Rhin, qui s'est mis à sa disposition.

### *M. Briand a présenté les Ministres à M. Doumergue*

Vers 22 heures 30, M. Briand est venu à l'Elysée et a présenté au Président de la République les membres du nouveau Cabinet.

Questionné à la sortie du palais présidentiel au sujet de la collaboration qu'il apporterait à M. Caillaux au point de vue financier, M. Aristide Briand a répondu :

**« Je suis décidé à l'aider de la façon la plus énergique pour qu'il puisse accomplir sa tâche, c'est-à-dire une politique d'économie et de compression ».**

### *La composition du nouveau Cabinet*

Le nouveau ministère comprend treize ministres et neuf sous-secrétaires d'Etat ; il n'y a qu'un seul portefeuille détenu par un non parlementaire, celui de la Guerre, attribué au général Guillaumat.

Parmi les membres du Cabinet, quatre sont sénateurs et dix-sept députés. Dix des ministres de l'ancien Cabinet font partie de la nouvelle combinaison. MM. Briand, Pierre Laval, Georges Leygues, Daniel-Vincent, Binet, Jourdain, Léon Perrier, Durafour, Daniélou et Laurent-Eynac. Ils conservent tous le poste qu'ils occupaient précédemment, à l'exception de M. Daniel-Vincent, qui passe du Commerce au Travaux Publics.

### *Les nuances politiques*

Au point de vue des nuances politiques, les parlementaires se répartissent comme suit :

Quatre membres de la Gauche Républicaine Démocratique du Sénat : MM. Caillaux, Jean Durand, Chapsal et Léon Perrier. — Cinq radicaux-socialistes : MM. Nogaro, Binet, Durafour, Valude et Duboin. — Deux républicains-socialistes : MM. Briand et Pierre Raméil. — Quatre membres de la Gauche Radicale : MM. Daniel-Vincent, Daniélou, Laurent-Eynac et Astier. — Quatre Républicains de Gauche : MM. Georges Leygues, Jourdain, Dutreil et Piétri. — Un député n'appartenant à aucun groupe : M. Pierre Laval. — Un poste reste encore vacant : celui du sous-secrétariat à la Guerre.

## Mardi, présentation au Parlement

**Il y a lieu de croire que le nouveau ministère se présentera mardi devant les Chambres. Il déposera aussitôt ses projets financiers, dont il réclamera la discussion immédiate et pour la réalisation desquels il demandera tous pouvoirs.**

## LE DRAME DE BARENTON-BUGNY

**ON RETROUVE LE CORPS DE LA QUATRIEME VICTIME**

Après de longues recherches, dirigées par la gendarmerie de Crécy-sur-Serre, le corps de la quatrième victime de la tragédie de Barenton-Bugny a pu être retrouvé dans la soirée de mardi.

En une pensée touchante, la population est venue déposer des fleurs sur le corps des jeunes victimes, dont le père n'a pas encore pu être touché.

## UN AGENT EST MORT VICTIME DU DEVOIR

**IL FUT L'UN DES SAUVETEURS DU BAZAR DE LA CHARITÉ**

En assurant la circulation place de la République, à Paris, l'agent Gaulard a été victime d'un accident qui lui a coûté la vie.

Gaulard eut son heure de célébrité voici quelque trente ans, lors de l'incendie du bazar de la Charité. Militaire et permissionnaire, il se trouvait à Paris au moment de l'effroyable sinistre, et les journaux de l'époque dirent l'héroïsme de l'« artilleur du Mans » qui, les vêtements brûlés, à demi asphyxié par la fumée, trouva la force d'arracher huit personnes au brasier.

## ROUJAS, COMPLICE DE « M. CHARLES » FAIT APPEL

Imitant son patron Charles Podvilège, dit « le Bossu », Joseph Roujas vient à son tour se faire appel au jugement le condamnant à trois ans de prison et à verser 100.000 francs à titre de provision, solidairement avec son co-inculpé.

Nous croyons savoir, d'autre part, que le ministère public interjetterait appel des jugements prononcés contre tous les inculpés.

# Le scandale de la commission cantonale de Seclin

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

— Après le scandale, je n'ai pas eu le courage de venir affronter la justice.

Puis, en ce qui concerne le procès lui-même, l'inculpé affirme qu'il n'a rien fait qui puisse entacher son honneur. Adam était un de ses bons amis. Soit, mais il n'a jamais, étant président de la commission de Seclin, jamais influencé les délibérations à son profit. Quant aux grattages et surcharges, Santerne reconnaît en avoir fait sept, mais dans des conditions qui n'avaient rien de malhonnête.

Me RIBET
Défenseur de Santerne

On apprend ensuite que ses honoraires se sont élevés au joli total de 600.000 fr. Mais en cela, et suivant les indications fournies, rien d'anormal.

Et soudain, Santerne éclate en sanglots. Le premier président n'insiste pas.

C'est maintenant au tour d'Adam.

Me DEGAND
Défenseur d'Adam

Le troisième inculpé est un garçon intelligent. Il se défend avec fermeté, mais beaucoup de nervosité.

Le président évoque sa radiation du barreau. Adam non plus n'a pas fait appel. Il dit pourquoi, entre autres arguments : la jalousie pour son ami Santerne de deux avocats entrés dans le Conseil de l'Ordre.

Il se défend d'avoir favorisé Santerne plus que tout autre. J'avais, au contraire, établi un tour de faveur pour les veuves, les mutilés et les orphelins. Quand aux avocats, mes confrères, je les favorisais au même titre ; Me de Lauwereyns, qui plaide contre moi, le sait bien puisqu'il en a bénéficié.

Quant à l'origine de l'affaire, Adam après avoir de fort belle façon, nié toute manœuvre ou acte frauduleux, la situe dans le fait de la mésentente qui régnait entre M. Perrin, inspecteur des commissions cantonales et lui-même.

— Pendant deux ans, M. Perrin a pu siéger librement à ma commission, mais un beau jour, il a voulu empiéter sur mes prérogatives et je ne l'ai pas toléré.

M. Perrin, plus tard, a fait enlever contre tout droit des dossiers de mon greffe. Parmi ceux-ci, il s'en trouvait cinquante présentés par Me Santerne. Mais je les ai fait reprendre et les remis à leur place.

Et Adam se rassied, après avoir donné certaines explications, qui semblent impressionner favorablement pour lui.

### *Un dernier témoignage*

La veille, on avait manifesté le désir de faire venir M. Rajat.

M. Rajat est venu. Il était à l'époque des faits, inspecteur départemental des agents administratifs. On le consulte à propos d'un rapport d'avril 1923, de M. Perrin, relatif aux substitutions de devis et aux grattages.

— Je n'admettais pas les grattages, dit le témoin, mais j'admettais les corrections. J'en ai avisé Adam.

Maintenant, M. Rajat dit ce qu'il pense d'Adam.

— Caractère difficile, Adam est sujet à des sautes d'humeur qui sont d'origine pathologique, en quoi sa responsabilité est atténuée.

Me DEGAND. — M. Rajat pense-t-il que dans cette affaire, Adam soit un escroc ou un complice d'escroc.

M. RAJAT. — Ah ! je ne le crois pas. Pas plus d'ailleurs que pour Santerne, que je ne pense pas capable de commettre la moindre incorrection.

### *La partie civile et le réquisitoire*

Me Payen, d'abord, puis Me de Lauwereyns, prennent la parole au nom de l'Etat. Mais tandis que le premier fait le procès des deux ex-avocats, Adam et Santerne, qu'il s'efforce de démontrer le concert dolosif des trois inculpés contre l'Etat, Me de Lauwereyns s'en prend à Willefer plus particulièrement.

Mes DE LAUWEREYNS ET PAYEN
qui représentaient la partie civile constituée par l'Etat

Venant doubler et renforcer la plaidoirie de son confrère, il évoque tout d'abord la loi du 1er août 1921 ou loi de forclusion qui prescrit qu'à partir de cette époque les dossiers ne sont plus recevables, à moins d'une circonstance motivée.

Or, déclare Me de Lauwereyns, ce n'est pas le cas ici. Dans l'affaire qui nous occupe, on constate que l'on a fait litière de la loi de 1921. Les trois inculpés se sont associés pour la réduire à néant. Et chez eux, dans cette commission de Seclin, jusqu'en 1923, on ne trouve plus trace de cette législation.

On crée de toutes pièces de nouveaux dommages.

Supposons qu'il se soit agi de rectifications loyales, ce n'était déjà pas permis, mais on devait dresser alors un dossier rectificatif, et encore.

Ici, on a fait passer pour vrais des dommages imaginaires.

Pourquoi alt-on fait disparaître les devis ? Mais pour faire croire que le dossier était contemporain pour échapper à la forclusion.

Ceci constitue une double fraude envers l'Etat, puisque ces agissements aboutissent à faire franchir la loi de forclusion et à faire toucher les sommes indues.

Et Me de Lauwereyns s'appuie sur des rapports écrits des experts. Il passe en revue les divers dossiers en soulignant les différences établies entre les premiers et seconds devis. Le total en plus pour les dossiers expertisés donne le chiffre 57.556 fr. 60.

L'avocat de la partie civile poursuit son réquisitoire en assemblant alors les trois inculpés :

— Le fait de l'un ne pouvait pas réussir sans la part du second, sans le fait du troisième.

Selon les conclusions dont Me de Lauwereyns a donné lecture, la partie civile demande provisionnellement sur le chiffre des dommages-intérêts qui reste à libeller, une somme de 500 000 francs.

Me De Lauwereyns en a terminé. M. l'avocat général Duransart prend la parole. Il présente les faits très simplement de façon synoptique. Les voici :

WILLEFERT s'est rendu coupable :

1. D'avoir emporté des dossiers du greffe.
2. De majorations injustifiées.
3. De substitution de devis par d'autres sans dates ou antidatés.
4. Il siégeait à la Commission cantonale où il était juge et partie.

SANTERNE a commis des grattages qui ne s'expliquent pas s'il n'y a pas escroqueries.

2. Il a substitué des dossiers à d'autres.
3. Il a convoqué des personnes que lui adressait Willefert.

ADAM a commis des manœuvres spéciales.

1. Par l'attribution à la section des affaires Santerne.
2. Par la permission de siéger qu'il accordait à Willefert.
3. En autorisant Willefert à emporter des dossiers alors qu'il n'était pas expert.
4. En acceptant les grattages et en entérinant les chiffres présentés par Willefert.

Tous trois sont poursuivis comme coauteurs, déclare l'avocat général qui précise le caractère du délit : escroqueries.

M. Duransart souligne la gravité du délit qui peut avoir des répercussions sociales et qui jette le discrédit dans la justice.

La commission cantonale de Seclin était un tribunal vénal.

Sans doute ces hommes, ces anciens avocats étaient honnêtes avant la guerre. L'après-guerre les a perdus.

Pourquoi ? M. Duransart l'indique :

— C'est que ces magistrats improvisés n'étaient point des magistrats.

La magistrature française est parfois l'objet de critique on n'a jamais pu l'accuser de vénalité.

La magistrature française est pauvre mais l'argent n'a pas de prise sur elle, c'est qu'elle a des principes de dignité, nous les suivons, mais ces magistrats improvisés sont désarmés. C'est en somme la contre-partie de son réquisitoire qu'apporte en terminant, l'avocat-général.

### *La question des dommages particuliers de Willefert*

Le réquisitoire terminé, Me De Lauwereyns dépose des conclusions tendant à disjoindre de l'affaire une parcelle du cas Willefert, c'est à dire ce qui a trait à ses dommages personnels, et ceci pour permettre un supplément d'information. La cour donne acte à la partie civile.

### *Les plaidoiries*

On voit dans certaines affaires, où plusieurs inculpés, se trouvent être complices, les défenseurs, pour blanchir leurs clients, charger les autres co-accusés. Ici rien de semblable, Mes Ribet, Escoffier et Degand plaident successivement et toujours quelque peu en faveur de leurs confrères.

Me Ribet débute. Il défend Santerne, après avoir évoqué le douloureux calvaire de cet homme frappé dans son honneur, après avoir critiqué la décision du Conseil de l'Ordre des Avocats de Lille qui raya l'inculpé du barreau, il discute un à un et suivant l'ordre qu'en a établi l'avocat général, les 3 faits reprochés à Santerne.

— C'est, dit-il, sur des impressions, des racontars, des potins de village que ce procès a été construit.

Quelle preuve existe-t-il maintenant que les témoins ont été entendus, et que les inculpés ont été interrogés.

Il est certain que les débats ont singulièrement atténué les griefs.

C'est par répercussion que Santerne a été mêlé dans cette affaire qui d'ailleurs ne présente rien de délictueux.

Pour atteindre Adam avec lequel il entretenait des relations extrêmement tendues, M. Perrin a fourni un rapport dans lequel l'ami du président de la commission cantonale de Seclin a été incriminé.

— La base du procès, la voici : La lutte d'un orgueil contre une vanité.

Favorisé, Santerne, ne l'a pas été, sur 180 dossiers, il s'en est trouvé un seul dont l'intéressé fut envoyé chez Santerne.

On s'adressait à lui parce qu'on savait qu'il était l'ami intime d'Adam. C'est tout, mais de là à prouver le délit de collusion la chose est impossible.

Et Me Ribet souligne le caractère d'honnêteté professionnelle de son client qui, ayant une recommandation émanant d'un haut fonctionnaire, lui lui répondit à cette autorité que le dossier en question serait examiné à son tour.

En ce qui concerne le délit d'escroqueries, pour le déterminer il aurait fallu inculper un quatrième personnage l'agent administratif de la commission dans lequel aucune décision ne pouvait être prise.

Quant aux substitutions et aux grattages, ils ont été effectués normalement. Ils étaient permis, à tort ou à raison, mais ils étaient permis. Et l'avocat termine en demandant simplement l'acquittement de son client.

Me Escoffier, pour Willefert, montre l'ancien architecte sous un jour des plus favorables. On lui reproche d'avoir siégé à la commission de Seclin, mais Willefert lui-même a demandé à ne pas être membre de cette commission. On l'a nommé malgré lui. Il n'a d'ailleurs, au sein de cette commission, jamais été ni expert ni rapporteur.

Et le défenseur, très éloquemment, évoque la situation pénible de 1919-1920 dans les Régions Libérées. Il fallait faire vite à cette époque pour fournir à l'Allemagne le chiffre total des dommages de guerre. Alors on a fait appel à des entrepreneurs comme Willefert, qui furent agréés architectes, qui ignoraient tout de la procédure. Mais quoi qu'il en soit, il reste à démontrer que Willefert ait jamais commis un acte malhonnête. Personne ne l'a prouvé.

C'est encore l'acquittement que plaide Me Degand, pour Adam. Lui non plus, n'a rien fait qui puisse lui valoir l'affront qu'il a reçu et l'opprobre qui atteint son honneur.

De collusion entre ces trois hommes, il n'y en a pas. Et Me Degand n'en veut pour preuve que les débats n'ont rien révélé de semblable.

Me Dufour complète la plaidoirie de Me Escoffier, mais au point de vue technique, sur les dossiers prétendus frauduleux de Willefert.

Les débats sont terminés. La Cour met l'affaire en délibéré et l'audience en levée.

R. JAN.

# Le Congrès communiste DE LILLE

**« DANS L'INTERNATIONALE, — A DÉCLARÉ LE DÉPUTÉ GAUTHIER, — C'EST LA POLITIQUE DU PARTI RUSSE QUI DOMINE. »**

Le parti communiste a-t-il une politique ? Telle est la question que se sont posée les divers orateurs, qui interviennent au cours de la longue discussion sur le rapport moral.

Et s'il a une politique, quelle est-elle ? a demandé M. Gauthier député, auteur de la fameuse lettre des 250.

**« Est-ce la politique du 5e Congrès ? Est-ce celle de Zinoview, de Staline ou de Trotsky ? Est-ce celle de Semard, de Treint ou de Suzanne Girault que vous voulez pratiquer ? »** a interrogé l'orateur.

Il lui apparaît d'ailleurs que, **« dans l'Internationale, c'est la politique du Parti russe qui domine. »**

Il regrette que les sections de l'Internationale s'inclinent trop facilement devant la volonté de Moscou.

A quoi servent d'ailleurs des débats comme ceux qui se déroulent depuis dimanche ? **M. Gauthier se refuse « à considérer le Congrès comme libre et souverain. »**

Mais une telle « liberté » de jugement et d'expression devait valoir au député communiste et à ses amis les plus cruelles répliques.

Un certain, M. Morin, qui avait été confondu avec la tendance Gauthier a accusé celle-ci de faire **« le jeu de la bourgeoisie »**, tandis que M. Ernest Girault, le dénonce comme voulant **« créer un courant vers une nouvelle Nep. »**

### « UN COURANT DE PESSIMISME »

Cet échange d'aménités terminé, M. Semard a répondu au nom de la Direction du Parti. Il s'est plaint qu'**« un courant de pessimisme avait été lancé dans ce congrès. »**

Il reconnaît que les temps présents ne sont point favorables.

Les « instructeurs » n'ont pas été à la hauteur de leur tâche. **« Les écoles centrales léninistes ne donnent pas toutes les capacités ! »**

Il faudra chercher d'autres cadres.

L'orateur qualifie la lettre des 250 — dont nous avons déjà cité les passages essentiels — de **« défaitisme révolutionnaire. »**

M. Semard avoue la **« régression des effectifs. »**

Comme remède, il propose une centralisation toujours plus accentuée. Silence aux critiques et aux mécontents ! !

**Le Parti ne devra plus connaître « de fractions ! » Il devra être « d'une seule coulée ! »**

« Tout le monde est-il d'accord ? » interroge M. Semard. **« Il semble que certains n'ont pas parlé ! »** constate-t-il.

**Mais personne ne bronche et chacun observe un silence prudent.**

**Ce Congrès est « vain, » puisqu'il n'est « pas libre, »** avait déclaré M. Gauthier.

Et le rapport moral fut voté à l'unanimité moins deux voix et une abstention.

Toute opposition n'était-elle pas d'ailleurs superflue, puisque — selon M. Morin, — « l'Internationale » — lisez : le Comité de Moscou — a jugé que « le noyau essentiel de la direction devait rester. »

## GESTES D'IVROGNES

**L'UN D'EUX TUA SA FEMME**

Dans un baraquement en planches, situé 17, rue des Gouvieux, à Dagnolet, habitaient Adrien Duseaux, âgé de 56 ans, tourneur-décolleteur, et sa femme, née Jeanne Martourey.

Duseaux, bon ouvrier, gagnait bien sa vie, mais il avait, par malheur, l'habitude de boire et, quand il était ivre, il maltraitait sa femme.

Mardi soir, vers 22 heures, Adrien Duseaux, ivre encore une fois, querella sa femme, la frappa et, sa fureur n'étant pas épuisée par là, finit par aller chercher son revolver dans un tiroir.

Puis, dirigeant son arme en plein vers le visage de Mme Duseaux, il lui tira une balle qui pénétra dans la bouche de la malheureuse femme.

Le fils des époux Duseaux, qui logeait dans une maison voisine de celle de ses parents, entendit la détonation et, pressentant le drame, il accourut.

Il trouva, auprès de sa mère morte, son père, hébété, qui le regardait et répétait :

— Je viens de faire un sale coup ! Je viens de faire un sale coup !

Le fils Duseaux alla chercher les agents qui arrêtèrent l'assassin.

**UN AUTRE POIGNARDA UN COMMISSAIRE DE POLICE**

A Saint-Henri, banlieue marseillaise, un charretier, Maurice-Joseph Serano, 55 ans, pris de folie subite, chassa de chez lui sa femme, ses cinq enfants, s'enferma dans une pièce, menaçant d'un fusil tous ceux qui voulaient l'approcher. Néanmoins, le commissaire de police Sicard, accompagné de deux brigades de gardiens, parvint à pénétrer dans l'appartement et à s'emparer du dément, après une lutte au cours de laquelle il fut légèrement blessé d'un coup de poignard. Le dangereux alcoolique a été écroué.

## POUR RENFLOUER LE SOUS-MARIN AUX 57 CADAVRES

Des travaux sont engagés au large de la côte américaine pour renflouer le sous-marin « S-51 » qui, après une collision avec un vapeur, a coulé en septembre dernier et dont l'équipage, comprenant 57 hommes, a péri. Au cours des travaux, le sous-marin, dans lequel on avait pompé de l'air, s'est élevé tout à coup à la surface, avant de couler de nouveau.

## DES BANDITS BULGARES ONT TUÉ TROIS GENDARMES

Dans les environs de Plevna, sept bandits, commandés par le célèbre brigand Vassil Suoyanoff, ont attaqué le courrier qui fait le service entre Troyan et Lovecch, tuant trois gendarmes de l'escorte et dévalisant la diligence qui contenait plus d'un million de levas en espèces.

Leur coup fait, les bandits gagnèrent la montagne.

## IGNOBLE ATTENTAT

On télégraphie de Charolles :

« Un odieux attentat a été commis à la Motte Saint-Jean, à trois kilomètres de Digoin. Une fillette de cinq ans, souffrant depuis quelque temps et se plaignant de vives douleurs au ventre, fut conduite par sa mère chez un médecin de Digoin qui constata que l'enfant était atteinte d'une maladie vénérienne remontant à plusieurs jours.

Une enquête fut immédiatement ouverte par la gendarmerie et la fillette révéla qu'elle avait été souillée par un voisin de ses parents. Le Parquet de Charolles continue son enquête ».

## OFFENSIVE AU MAROC

Une dépêche de Fez aux journaux annonce que mardi matin, à la pointe du jour, la 128e division a prononcé une attaque à l'est d'Ouezzan, en pays Chezaoua. Les deux colonnes d'attaques ont atteint leurs objectifs à 7 h. 30 : Haloua et le djebel de Moulay-Abd-el-Kader, situés tous deux à huit kilomètres du point de départ.

D'autre part, la 128e Division a enlevé dans la région est d'Ouezzan, les pentes sud-ouest du Djebel Moulay Abd-el-Kader ; après avoir brisé la résistance ennemie dans la région d'Alngtar et le village Grenne, nos troupes ont atteint tous leurs objectifs dès midi. Rien à signaler dans les autres secteurs.

## EN DEUX LIGNES

Paris. — 2 élégants clients dérobèrent 11 bagues valant 60.000 fr. chez bijoutier Bd Malesherbes. — Devant M. Myrem T. Herlick, M. Durafour a insag. Palais de la Femme, M. Doumergue rep. Moulins-sur-Allier. — Minetors Buxières et St-Hilaire ont repris travail. Obtient augment. 0.65 à 2.35. Epinal. — Le Bâle-Paris a tamp. wagon-foudre. Locomot. et fourgon dér. Pas accident personne. Nevers. — Projeté d'un manège, M. Chabut tomba sur 2 femmes qui furent grièvement blessées.

# Dernière heure

## L'EXAMEN DU PROJET DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

La Commission des Finances de la Chambre a poursuivi l'examen des articles réservés du projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires, sur l'exercice 1925, ainsi que des amendements déposés au dit projet.

**TAXE DE TRANSMISSION**

Sur la proposition de M. de Chappedelaine, rapporteur général, **elle a disjoint l'article 16 tendant à abroger la disposition de la loi du 30 juin 1923, qui interdit aux sociétés de prendre définitivement à leur charge la taxe annuelle de transmission sur les titres émis par les dites sociétés**

**LE CHIFFRE D'AFFAIRES DES COOPÉRATIVES**

La Commission a **adopté ensuite sous réserve de légères modifications, le texte de la sous-commission chargée d'examiner la question des coopératives au regard de la taxe sur le chiffre d'affaires.**

Voici ce texte :

« Sont considérées comme mandataires, dont le chiffre d'affaires est constitué par le montant des bonis affectés soit au paiement des frais généraux, soit à la réserve légale, les sociétés coopératives de consommation et leurs unions à la condition : 1° De vendre à leurs seuls sociétaires ; 2° de rémunérer seulement les employés et ce par un traitement fixe ; 3° de ristourner la totalité de leur trop perçu à leurs seuls sociétaires, au prorata de leur consommation ou à des œuvres d'hygiène et d'assistance entre leurs membres ou de progrès professionnels. »

## LE NOUVEAU PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE

Dherbecourt (S.F.I.O.) qui vient d'être élu président du Conseil général de la Seine, est un ancien ouvrier sellier de la Compagnie du Nord, qui fut révoqué à la suite de la grève de 1890. Il devin alors conseiller municipal du quartier de Clignancourt (18e arrondissement) et conseiller général.

MM. Champion, radical-socialiste et Bachelet, socialiste-communiste, ont été élus vice-présidents.


# ROUBAIX

**Bureaux : 45, rue de la Gare — Téléph. 9-51**
**Dépôt de vente : 74, Grande-Rue**


## Les opinions de Séraphin

Une des preuves de la supériorité des institutions démocratiques sur les autres dépassées est, sans conteste, l'affirmation des sentiments altruistes. Ils se manifestent non seulement sous la forme de projets destinés à secourir l'infortune aperçue, mais d'une façon concrète par la floraison d'œuvres sociales, venant s'ajouter, du fait d'initiatives privées, aux institutions d'Etat, sans cesse perfectionnées. On ne vit plus dans l'indifférence de son prochain. On ne l'exclut pas d'une Société à laquelle on participe. On lui vient en aide, sous mille formes, dans les heures d'infortune. Que ce soit dans une lutte, parfois heureuse, contre le taudis, la tuberculose, les fléaux sociaux, que ce soit par des Associations mutuelles, des groupements divers ou des individualités généreuses, on ne peut s'empêcher de constater l'élan qui pousse de grands esprits et de grands cœurs à faire le bien.

Ah ! je sais, le mobile qui fait agir les classes fortunées, en ce sens, n'est pas toujours désintéressé. On s'assure, soi-même, contre les contaminations possibles ; on trouve un relief flatteur à devenir Présidente ou Président de ceci ou de cela ; on cultive la reconnaissance des masses, dont on ne dédaigne pas l'encens ; et on accumule des titres aux décorations qu'on escompte, même d'un gouvernement détesté.

« Qu'importe le flacon pourvu qu'on ait l'ivresse. »

Il y a, ici, à Roubaix, beaucoup de personnes qui font le bien. Ainsi Mme Eugène Mathron se répand en activité fiévreuse. On m'a assuré qu'elle était une grande animatrice, et je le crois bien. J'eusse été très heureux de l'entendre me donner en détail, avec l'éloquence volubile qu'on lui accorde, des renseignements sur la Maternité Boucicaut et l'Œuvre des Mères abandonnées, pour laquelle elle se dépense en un zèle d'apostolat.

Mais Mme Eugène Mathon a ses préférences. Elle professe pour notre journal un éloignement qui semble singulier si on remarque le but qu'elle poursuit.

Ainsi, Mme Eugène Mathon veut bien faire part à tous nos confrères de la marche des travaux de cette Maternité : à nous pas.

Et cependant, Madame, à moins que votre Maternité et l'Œuvre des Mères abandonnées soit exclusivement réservée aux privilégiés de la Fortune, quel journal, plus que le nôtre, touche les pauvres filles séduites et délaissées ou par leur patron, ou par un fils à papa ? La bienfaisance doit planer au-dessus de la politique, si elle ne veut pas être confondue avec elle.

E. B.




**Le Chef est gonflé d'orgueil, et pourtant la seule qualité de sa cuisine vient de**

**L'HUILE DE TABLE DES CHARTREUX**

*C'est la meilleure, la plus économique*


## UN MOTOC